

Feuille de route de la Transition écologique 2024 - 2030

Aubagne est une commune située au centre de son bassin de vie, le Pays d'Aubagne et membre de la Métropole d'Aix-Marseille-Provence. Riche de près de 48 000 habitants, Aubagne est composée à 70% d'espaces naturels et agricoles.

Aubagne est la 5^{ème} Ville du Département des Bouches-du-Rhône, située à un carrefour entre Marseille, Aix-en-Provence et Toulon, à moins de 15km de la mer Méditerranée.

Aubagne possède un patrimoine naturel remarquable avec le Garlaban qui la domine de ses 741m de hauteur et l'Huveaune célèbre cours d'eau qui prend sa source au pied de la Sainte Baume et se déverse dans la mer.

Aubagne est actuellement caractérisée par une démographie croissante, une activité économique dense, composée de cinq zones économiques, industrielles et commerciales et d'un centre-ville dynamique qui célèbre lors de nombreux événements, la beauté des traditions provençales. La géographie particulière des activités économiques de la ville a un fort impact sur le développement des réseaux de transports, notamment routier et ferroviaire.

Autant d'atouts qui mettent en avant l'importance des enjeux environnementaux sur l'ensemble de son territoire.

La Ville d'Aubagne est membre de la Société Publique Locale (SPL), l'Eau des Collines avec une prise de participation. La SPL est en charge de la collecte, de la distribution et de la gestion des services d'eau et d'assainissement.

La Ville d'Aubagne est également membre de l'EPAGE HUCA, le syndicat mixte du bassin versant de l'Huveaune. Ce syndicat contribue à la mise en œuvre et au développement d'une gestion intégrée et concertée des enjeux de l'eau (qualité eaux, qualité milieux, inondations, ressources en eau et valorisation). Le sujet de l'eau sur le territoire est prégnant en termes d'accompagnement, de réduction des pollutions, de préservation de la biodiversité et de lutte contre les inondations. Ensemble, les acteurs ont porté un projet de restauration des Berges de l'Huveaune dont les travaux commencent dès 2024 afin de lutter contre le risque inondation, de restaurer la nature en ville, de préserver la biodiversité qui s'y trouve.

La Ville d'Aubagne est également signataire de la Charte « zéro déchet plastique » de la Région Sud et s'est engagée dans le cadre du PACTE, pour accélérer la transition écologique du territoire et de ses habitants avec le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône.

La Région Sud déploie un plan Climat « Une Cop d'avance » avec 100 actions au service de la transition écologique en y consacrant un tiers de son budget.

Le Conseil Départemental des Bouches-du-Rhône propose un agenda environnemental avec 4 axes : améliorer la qualité de l'air, faciliter la transition énergétique, protéger la mer, le littoral, les eaux de baignade et les milieux aquatiques.

La Métropole Aix-Marseille-Provence a mis en place un plan climat-air-énergie pour déployer une stratégie globale sur le long terme. Il s'articule autour de 5 ambitions à l'horizon 2050 :

- Inventer une métropole neutre en carbone ;
- Réduire de 50% les consommations énergétiques de l'ensemble des secteurs ;
- Couvrir 100% des besoins de consommation d'énergie par des énergies renouvelables ;
- Diminuer de 50% la population exposée aux pollutions atmosphériques et sonores pour préserver son cadre de vie et sa santé ;
- Adapter le territoire aux impacts du changement climatique pour assurer la pérennité de son développement.

Ces ambitions se déclinent en 100 actions réparties en 13 axes d'interventions transversaux.

La Métropole dans le cadre de « Marseille en Grand » déploie également un plan de mobilité métropolitain pour définir l'organisation des déplacements des personnes et des marchandises sur une période de dix ans, 2020-2030, afin de lutter contre le réchauffement climatique et la pollution atmosphérique. Il s'organise autour de 4 enjeux et 17 objectifs mais positionne surtout Aubagne, commune centre de son bassin de vie, au cœur des enjeux de mobilité douce.

En pleine cohérence avec l'ambition portée par les collectivités territoriales, la Ville d'Aubagne souhaite réaffirmer et présenter son ambition au service du Développement Durable à travers une feuille de route et des objectifs pour la période 2024- 2030. La Ville entend ainsi contribuer en cohérence avec l'action des autres collectivités territoriales à la préservation de l'environnement et répondre ainsi aux enjeux climatiques.

Priorité 1 : Pour l'adaptation au changement climatique

Contribuer à la reconquête de la biodiversité

1. Créer un Atlas de la Biodiversité afin de mieux connaître la faune et la flore du territoire pour mieux les protéger
2. Multiplier les espaces de protections des animaux, tels que les hôtels à insectes, refuges à martinet noir, ruchers pédagogiques, pigeonnier contraceptif
3. Préserver les insectes pollinisateurs et leur milieu de vie
4. Renforcer les moyens de prévention et de la lutte incendie, en lien avec la réserve communale
5. Protéger, restaurer et valoriser la biodiversité des rivières et des milieux humides

Développer la Nature en Ville

6. Elaborer une Charte de l'aménagement vert
7. Définir un plan de désimperméabilisation des sols ; désimperméabiliser et végétaliser 100% des cours d'école d'ici 2026
8. Renforcer la place de la Nature en Ville avec un espace vert à moins de 15 min à pied de chaque habitant
9. Créer des îlots de fraîcheur en Ville
10. Fleurir et embellir la ville avec des plantes méditerranéennes peu consommatrices en eau
11. 1 000 arbres plantés par an dans le cadre d'un projet « un arbre, un enfant » pour chaque naissance et chaque passage du CM2 à la 6^{ème}

S'engager pour la préservation de la ressource en eau

12. Organiser la récupération des eaux de pluies
13. Encourager les actions d'économie d'eau

Développer l'agriculture péri-urbaine et les circuits courts

14. Développer l'agriculture locale, péri-urbaine produisant en agriculture biologique et soutenir les circuits courts
15. Créer une maison de la nature, de la forêt et de l'agriculture comme un lieu de pédagogie et de sensibilisation

Priorité 2 : Vers une neutralité carbone à 2050

Contribuer à la sobriété énergétique

16. Réaliser un état des lieux énergétique : un bilan carbone
17. Equiper les bâtiments municipaux avec des panneaux photovoltaïques fabriqués en France
18. Créer une maison de l'habitat

19. Mise en place d'une Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain dans le centre-ville
20. Développer le réseau de chaleur
21. Maintenir l'éclairage nocturne restreint pour lutter contre la pollution lumineuse

Agir pour une mobilité décarbonée

22. Elaborer un Plan « Aubagne à vélo » et soutenir les actions en faveur de la mobilité douce
23. Installer 200 bornes pour recharges de vélo et de voitures électriques
24. Poursuivre les grands chantiers de mobilité douce avec le Val'Tram et le BHNS pour soutenir une mobilité durable
25. Organiser et soutenir un événement annuel sur la mobilité douce

Agir sur la qualité de l'air pour préserver notre santé

26. Evaluer l'impact des projets en termes de qualité de l'air
27. Organiser les assises de la santé sur le thème de l'environnement

Priorité 3 Pour une économie qui rime avec écologie

Vers une économie circulaire

28. Poursuivre la démarche Zéro plastique à travers la création d'une Charte « zéro plastique et bonnes pratiques » pour les associations et commerçants
29. Collecter pour valoriser les mégots
30. Développer la cellule « qualité de l'espace public » pour prévenir et sanctionner les infractions au code de l'environnement afin de lutter contre les déchets sauvages
31. Soutenir le réemploi
32. Organiser des ateliers de sensibilisation à la réduction des déchets
33. Soutenir la collecte des biodéchets

Faire de l'environnement un vecteur d'attractivité

34. Développer l'éco-tourisme et valoriser les structures engagées pour le tourisme durable
35. Accueillir des formations et des emplois liés aux nouveaux métiers de l'environnement

Priorité 4 : Par la Mobilisation les citoyens

Renforcer les actions éco citoyennes

36. Participer aux opérations de ramassage des déchets telles que « Nettoyons le Sud » ou « Rivières propres »
37. Soutenir les événements en faveur de la préservation de l'environnement telle que la fête de la nature

Valoriser les acteurs environnementaux et éco responsables

- 38. Instaurer le label « commerce engagé » pour valoriser les commerçants exemplaires
- 39. Proposer un « Trophée de l'environnement » pour récompenser les meilleures initiatives mises en œuvre porteuses de solutions innovantes en faveur de l'environnement

Sensibiliser sur nos ressources

- 40. Elaborer une charte des bonnes pratiques pour les seniors
- 41. Développer la communication autour des éco - gestes auprès du grand public et pour toutes les structures scolaires et associatives

Sensibiliser les plus jeunes à travers un parcours éducatif à l'environnement

- 42. Créer des éco-ambassadeurs dans les écoles primaires de la Ville
- 43. Sensibiliser les plus jeunes aux métiers de l'environnement avec la mission locale
- 44. Poursuivre les dispositifs de lutte contre le gaspillage alimentaire avec « de la graine à l'assiette » dans 100% des écoles qui le souhaitent
- 45. Permettre à 100% des élèves Aubagnais de visiter au moins 1 espace naturel au cours de leur scolarité

Priorité 5 : L'exemplarité de la collectivité

- 46. Contribuer à la Ville intelligente
- 47. Dématérialiser 100% des démarches pour les associations
- 48. Instaurer de manière systématique des critères environnementaux d'empreinte carbone au sein de la commande publique
- 49. Renforcer le « Zéro plastique » au sein de la collectivité, le tri de tous les déchets, et le Zéro phyto dans les espaces verts
- 50. S'engager pour la rénovation énergétique des bâtiments municipaux et encourager les bailleurs sociaux à la rénovation énergétique pour les logements sociaux, établir un manuel des bonnes pratiques dans les bâtiments communaux